

AUTRES INFORMATIONS

RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ

L&M Infra S.à.r.l (« L&M Infra »)

DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

MONTAGNE & NEIGE DEVELOPPEMENT (« MND »)



Le présent document relatif aux autres informations, notamment juridiques, financières et comptables de la société L&M Infra a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 13 juin 2024, conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son règlement général et à l'Instruction n° 2006-07 du 28 septembre 2006 de l'AMF relative aux offres publiques d'acquisition, telle que modifiée le 29 avril 2021. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société L&M Infra.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique de retrait (l'« **Offre Publique de Retrait** ») suivie d'un retrait obligatoire (le « **Retrait Obligatoire** ») visant les actions de la société MND initiée par la société L&M Infra, visée par l'AMF le 13 juin 2024, sous le numéro 24-221, dans le cadre d'une décision de conformité du même jour (la « **Note d'Information** »).

Le présent document et la Note d'Information sont disponibles sur le site Internet d de l'AMF (www.amf-france.org), et peuvent être obtenus sans frais auprès de L&M Infra, 11-13 Boulevard de la Foire, 1528 Luxembourg et de Société Générale, GLBA/IBD/ECM/SEG, 75886 Paris Cedex 18.

Un communiqué sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre Publique de Retrait, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIERES

1.	PREAMBULE	4
2.	PRESENTATION DE L'INITIATEUR	6
2.1.	Informations générales	6
2.2.	Informations sur le capital	7
2.3.	Informations concernant l'administration, la direction et le contrôle des comptes.....	9
2.4.	Description des activités de L&M Infra.....	9
3.	INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIERE DE L'INITIATEUR.....	10
3.1.	Données financières sélectionnées relatives à L&M Infra	10
3.2.	Frais et financement de l'Offre	11
4.	PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT	12

1. **PREAMBULE**

Le présent document est établi, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 5 de l'Instruction n° 2006-07 du 28 septembre 2006 de l'AMF relative aux offres publiques d'acquisition, telle que modifiée le 29 avril 2021, par la société L&M Infra, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 275.896 (« **L&M Infra** » ou l'« **Initiateur** »), dans le cadre du dépôt de l'offre publique de retrait (« **Offre Publique de Retrait** »), qui sera immédiatement suivie d'une procédure de retrait obligatoire (le « **Retrait Obligatoire** ») conformément aux dispositions des articles 237-1 à 237-10 du règlement général de l'AMF, et avec l'Offre Publique de Retrait, (l'« **Offre** »), aux termes de laquelle l'Initiateur offre de manière irrévocable à l'ensemble des actionnaires de la société Montagne & Neige Développement, société anonyme à conseil d'administration au capital social de 70 840 049 euros, dont le siège social est Parc d'Activités Alpespace - 74, voie Magellan, 73800 SAINTE-HELENE-DU-LAC, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chambéry sous le numéro 454 083 379 (« **MND** » ou la « **Société** » et, ensemble avec ses filiales directes ou indirectes, le « **Groupe MND** » ou le « **Groupe** »), d'acquérir en numéraire la totalité des actions de la Société (les « **Actions** ») non détenues par l'Initiateur, dans le cadre de l'Offre Publique de Retrait, au prix unitaire de 0,90 euro par Action (le « **Prix de l'Offre** ») dans les conditions décrites dans la note d'information établie par l'Initiateur et visée par l'AMF le 13 juin 2024, sous le numéro 24-221 (la « **Note d'Information** »).

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Growth Paris (« **Euronext Growth** ») sous le Code ISIN FR00140050Q2, (mnémonique : ALMND).

L'Offre est présentée par Société Générale, en qualité d'établissement présentateur (la « **Banque Présentatrice** ») qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, conformément à l'article 231-13 du règlement général de l'AMF.

Au terme des opérations de restructuration financière et capitalistiques réalisées en mars 2023, le capital social et les droits de vote de la société MND étaient détenus à hauteur de 97,84 % par les sociétés Cheyne European Strategic Value Credit Fund (« **Cheyne** ») et Cheydemont, en agissant de concert avec Xavier Gallot-Lavallée et Montagne & Vallée.

Cheyne, Cheydemont et Xavier Gallot-Lavallée, via Montagne & Vallée et Cheydemont, sont convenus de transférer leurs titres MND au profit d'une société commune ad hoc dénommée L&M Infra.

A la suite de l'apport à L&M Infra, réalisé le 14 juin 2023, conformément aux opérations de restructurations financières exposées dans la décision D&I223C0193 publiée le 27 janvier 2023 sur le site de l'AMF, sur la base d'un prix unitaire par action MND de 2 euros, de la totalité de la participation détenue par Cheyne, directement pour un total de 68 253 056 actions MND, et indirectement par l'intermédiaire de l'apport de 100% composant le capital de la société Cheydemont ; seule cette dernière continuant de détenir directement à cette date 1 037 805 actions MND.

Les opérations précitées ont fait l'objet de déclarations de franchissement de seuil à l'AMF reprises par un avis publié par l'AMF le 21 juin 2023 sous le numéro 223C0933 et rappelées à la Section 1.2.3 de la Note d'Information.

La cession de cette participation résiduelle de 1 037 805 actions MND par Cheydemont à L&M Infra a ensuite été réalisée le 23 décembre 2023 sur la base du cours de bourse au 21 décembre 2023, soit 0,81€

par action cédée.

A la date du présent document, L&M Infra détient 69.290.861 Actions et autant de droits de vote, représentant 97,81% du capital et des droits de vote théoriques de la Société¹, étant précisé que l'Initiateur n'a procédé à aucune acquisition d'Actions de la Société au cours des douze derniers mois précédant le dépôt du projet d'Offre.

L'Offre Publique de Retrait vise ainsi la totalité des actions de la Société non détenues par l'Initiateur, déduction faite des 5.280 actions auto-détenues par la Société, assimilées aux actions détenues par l'Initiateur en application de l'article L. 233-9-I, 2° du Code de commerce, soit à la connaissance de l'Initiateur à la date du Projet de Note d'Information, un nombre total maximum de 1.543.908 actions de la Société, représentant 2,18% du capital et des droits de vote théoriques de la Société.

Le 10 mai 2023 la Société a attribué 2.124.580 actions gratuites (les « **AGA2023** ») au profit de salariés de la Société au terme de deux plans d'attribution gratuite d'action, à savoir :

- Un premier plan d'attribution gratuite d'actions portant attribution de 849.832 actions gratuites réservée à une liste de salariés de la Société (le « **Plan AGA2023 n°1** »), dont la période d'acquisition expire le 9 novembre 2024 à minuit.
- Un second plan d'attribution gratuite d'actions portant attribution de 849.832 actions gratuites réservée à une liste de salariés de la Société (le « **Plan AGA2023 n°2** »), dont la période d'acquisition expire le 9 novembre 2025 à minuit.

Par ailleurs, le 27 octobre 2023, la Société a attribué deux plans d'attribution gratuite d'actions au profit d'un salarié à savoir :

- Un premier plan d'attribution gratuite d'actions portant attribution de 212.458 actions gratuites (le « **Plan AGA2023 n°3** »), dont la période d'acquisition expire le 9 novembre 2024 à minuit.
- Un second plan d'attribution gratuite d'actions portant attribution de 212.458 actions gratuites de la Société (le « **Plan AGA2023 n°4** »), dont la période d'acquisition expire le 9 novembre 2025 à minuit.

Les périodes d'acquisition de AGA2023 n'arriveront à échéance qu'après la clôture de l'Offre, ces actions gratuites ne sont par conséquent pas visées par l'Offre. Une description détaillée de ces AGA2023 et de leurs caractéristiques d'attribution figure en Annexe 4 du rapport annuel de l'exercice clos le 30 juin 2023 publié en date du 6 décembre 2023.

A la date du présent document il n'existe aucun autre titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société autres que les Actions et AGA2023.

L'Offre sera suivie d'une procédure de retrait obligatoire en application des dispositions des articles L. 433-4, II du Code monétaire et financier et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, les conditions du Retrait Obligatoire étant déjà réunies. Dans le cadre du Retrait Obligatoire, les actions MND qui n'auraient pas été apportées à l'Offre Publique de Retrait seront transférées à l'Initiateur contrepartie d'une indemnité en numéraire égale au Prix de l'Offre, soit 0,90 euro par action, nette de

¹ Sur la base d'un nombre total de 70 840 049 actions et 70 841 100 droits de vote théoriques de la Société au 2 mai 2024. Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les actions auxquelles sont attachés des droits de vote, en ce compris les actions privées de droit de vote.

frais.

Après s'être assurée de la conformité du projet d'Offre aux dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables, l'AMF a rendu sa décision de conformité de l'Offre en date du 13 juin 2024, publiée sur son site internet (www.amf-france.org). En application des dispositions des articles 231-23 et 231-26 du règlement général de l'AMF, la décision de conformité de l'AMF a emporté le visa de la Note d'Information sous le numéro 24-221 et de la note en réponse de la Société sous le numéro 24-222.

2. PRESENTATION DE L'INITIATEUR

2.1. Informations générales

(a) Dénomination sociale

La dénomination sociale de l'Initiateur est « **L&M Infra** ».

(b) Siège social

Le siège social de L&M Infra est situé 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(c) Forme et nationalité

L&M Infra est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

(d) Registre du commerce

L&M Infra est immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B275896.

(e) Date d'immatriculation et durée

L&M Infra a été immatriculée le 15 mars 2023.

La durée de L&M Infra est illimitée.

(f) Exercice social

L'exercice social de L&M Infra commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile. Le premier exercice de L&M Infra a été clos le 31 décembre 2023 et avait une durée exceptionnelle de 10 mois.

(g) Objet social

Conformément à l'article 2 de ses statuts, L&M Infra a pour objet, en France et à l'étranger t l'acquisition de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Compte tenu de ce qui précède, la Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au

développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut en outre (i) constituer, acquérir, gérer, développer et céder un portefeuille de titres et de brevets de toute origine, (ii) acquérir, par voie d'investissement, de souscription, de prise ferme ou d'option, des titres et des brevets, (iii) les réaliser par voie de vente, de transfert, d'échange ou autrement, et (iv) accorder à des entités dans lesquelles la Société a une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe auquel elle appartient, ou au bénéfice de celles-ci, et/ou, dans la mesure où la législation applicable le permet, à des entités ou personnes tierces, toute assistance, prêt, avance ou garantie.

(h) Bilan - Répartitions

Les bénéfices annuels nets déterminés chaque année suivant les dispositions légales et les principes comptables sont alloués comme suit :

- chaque année, au moins cinq pour cent 5% des bénéfices nets doivent être alloués au compte de réserve légale. Cette allocation n'est plus obligatoire si et aussi longtemps que cette réserve légale est au moins égale au dixième 10% du capital de la société ;
- après allocation à la réserve légale et sous réserve des dispositions obligatoires de la Loi de 1915, les bénéfices nets restant pourront être distribués aux associés conformément aux statuts.

(i) Dissolution et liquidation

La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la L&M Infra peut être décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

2.2. Informations sur le capital

(a) Constitution de L&M IINFRA et structure de son actionnariat

Conformément aux opérations de restructurations financières exposées dans la décision D&I223C0193 publiée le 27 janvier 2023 sur le site de l'AMF, L&M Infra a été constituée afin de regrouper les participations dans MND du concert historique constitué par Cheyne European Strategic Value Credit Fund (« **Cheyne** »), Cheydemont et de Montagne et Vallée, contrôlée par Monsieur Xavier Gallot-Lavallé.

Ainsi, il a été apporté à L&M Infra, en date du 14 juin 2023, la totalité de la participation détenue par Cheyne, directement pour un total de 68 253 056 actions MND, et indirectement par l'intermédiaire de l'apport de 100% composant le capital de la société Cheydemont.

Les opérations précitées ont fait l'objet de déclarations de franchissement de seuil à l'AMF reprises par un avis publié par l'AMF le 21 juin 2023 sous le numéro 223C0933 et rappelées à la Section 1.2.3 de la Note d'Information.

Cheydemont a, par la suite, procédé à la cession de sa participation résiduelle dans MND, à L&M Infra en date du 23 décembre 2023.

En date du 10 mars 2023, un pacte d'associés a été conclu entre les associés de L&M Infra (ci-après le « **Pacte d'Associés** »). Ce Pacte d'Associés contient notamment des stipulations usuelles relatives à la gouvernance et aux modalités de transfert des titres de L&M Infra (notamment droit d'agrément, droit de préemption, clauses de sortie conjointe, droits financiers attachés aux catégories de parts sociales en cas de sortie, etc.).

A la date du présent document, le capital social de L&M Infra s'élève à 381 000 euros, divisé en 381 000 parts sociales d'une valeur nominale d'un euro, (les « **Parts Sociales** ») catégorisées comme suit :

- 112 000 parts sociales de sous-classe A1 (les « **Parts Sociales de Sous-Classe A1** »);
- 112 000 parts sociales de sous-classe A2 (les « **Parts Sociales de Sous-Classe A2** ») et,
- 112 000 parts sociales de sous-classe A3 (les « **Parts Sociales de Sous-Classe A3** »)
- 15 000 parts sociales de sous-classe B1 (les « **Parts Sociales de Sous-Classe B1** »)
- 15 000 parts sociales de sous-classe B2 (les « **Parts Sociales de Sous-Classe B2** »)
- 15 000 parts sociales de sous-classe B3 (les « **Parts Sociales de Sous-Classe B3** »)

Il est intégralement détenu par le Président Directeur-Général de la Société, Xavier Gallot-Lavallée et Cheyne European Strategic Value Credit Fund SCS SICAV-SIF, cette dernière contrôlant L&M Infra.

(b) Droits et obligations attachés aux parts sociales

Chaque Part Sociale a les droits et obligations tels que définis dans les statuts et le Pacte d'Associés.

Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose d'un droit de vote correspondant à sa participation, sauf s'il en est disposé autrement de temps en temps dans le Pacte d'Associés.

Le capital de la société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée conformément aux mêmes exigences de vote et de quorum qu'en matière de modification des statuts et peut être augmenté ou réduit par le Conseil ou le gérant unique, selon le cas, conformément aux statuts.

(c) Transfert des Parts sociales

Les Parts Sociales sont librement transmissibles par un associé unique conformément à la Loi de 1915 et aux statuts.

En cas de pluralité d'associés, tout transfert de Parts Sociales devra être fait conformément à la Loi de 1915, aux présents Statuts et au Pacte d'Associés et, en cas de transfert à un non-associé, devra requérir le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

(d) Autres titres /droits donnant accès au capital et instruments financiers non représentatifs du capital

Néant.

2.3. Informations concernant l'administration, la direction et le contrôle des comptes

(a) Gérance

L&M Infra est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués ad nutum par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront le Conseil. Lorsqu'il y a au moins deux (2) gérants, une distinction peut être faite entre les gérants de la catégorie A (les « **Gérants A** », chacun individuellement un « **Gérant A** ») et les gérants de la catégorie B (les « **Gérants B** », chacun individuellement un « **Gérant B** »).

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) pour une durée indéterminée et est (sont) investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

A la date du présent document, la gérance de L&M Infra est assurée par Monsieur Stefan CORTHOUTS.

(b) Commissaires aux comptes

A la date du présent document, la société L&M Infra n'a pas de Commissaire aux comptes.

2.4. Description des activités de L&M Infra

(a) Activité principale

L&M Infra a pour activité principale l'acquisition de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

(b) Evènements exceptionnels et litiges significatifs

A la connaissance de L&M Infra, il n'existe, à la date du présent document, aucun litige significatif ou fait exceptionnel, autre que l'Offre et ses modalités de financement, susceptibles d'avoir une incidence sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de L&M Infra.

(c) Effectifs

A la date du présent document, L&M Infra n'emploie pas de salariés.

3. INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIERE DE L'INITIATEUR

3.1. Données financières sélectionnées relatives à L&M Infra

L&M Infra a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg le 15 mars 2023. Son premier exercice social a été clos le 31 décembre 2023.

Le tableau ci-dessous contient à titre indicatif les principales données financières sélectionnées correspondant au bilan de L&M Infra au 31 décembre 2023, étant précisé que les comptes dudit exercice n'ont pas été audités.

BILAN	
En Euros	EXERCICE N (AU 31 décembre 2023)
ACTIF	
VALEURS NETTES	VALEURS NETTES
A. Capital souscrit non payé	
Capital souscrit non appelé	
Capital souscrit appelé mais non payé	
B. Frais d'établissement	
C. Actif immobilisé	164 102 674,05
Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	
Immobilisations financières	164 102 674,05
Participations	164 102 674,05
D. Actif circulant	124 098,52
E. Charges constatées d'avance	3 551,57
Total Actif	164 230 324,14
En Euros	EXERCICE N (AU 31 décembre 2023)
PASSIF	
VALEURS NETTES	VALEURS NETTES
A. Capital & Réserves	163 373 838,79
Capital souscrit	381 000
Primes d'émission	163,034,052.00
Réserves de réévaluation	
Réserves	
Bénéfices ou pertes reportés	
Résultat de l'exercice	(41 213,21)
Dividendes intérimaires	

Subventions d'investissement

B. Provisions

C. Créanciers **856,485.35**

Emprunts obligataires

Dettes

Paielements reçus au titre de commandes dans la mesure où
ils sont présentés séparément en déduction des stocks

Dettes commerciales 15,863.30

Lettre de change à payer

Dettes envers des sociétés liées 840,622.05

Dettes envers des filiales

Autres dettes

D. Revenu différé

Total Passif **164,230,324.14**

Il est précisé qu'à la connaissance de L&M Infra, aucun évènement significatif n'est intervenu ou n'a impacté le patrimoine de L&M Infra depuis sa constitution, à l'exception des engagements pris en vue du dépôt et de la réalisation de l'Offre.

3.2. Frais et financement de l'Offre

(a) Frais liés à l'Offre

Le montant global des frais, coûts et dépenses externes exposés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre uniquement, en ce compris notamment les honoraires et autres frais de conseils externes, financiers, juridiques, comptables, ainsi que des experts et autres consultants et les frais de publicité et de communication, est estimé à environ 150 000 euros (hors taxes).

(b) Modalités de financement de l'Offre

A la date du présent Projet de Note d'Information, l'acquisition par l'Initiateur de l'intégralité des Actions visées par l'Offre représente, sur la base du Prix de l'Offre, un montant maximal d'environ 1 389 517,2 euros (hors frais divers et commissions).

Pour le financement de l'Offre, l'Initiateur dispose des disponibilités nécessaires.

4. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 13 juin 2024 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour d'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'Instruction n°2006-07 du 28 septembre 2006 dans le cadre de l'Offre.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Stefan Corthouts, agissant en qualité de Gérant de L&M Infra.